



Cahier des Charges simplifié
Labellisation « UNADEV »

mars 2020
Version 1

Clôture de l'appel à candidature : 30 avril 2020

Sommaire

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	3
2. PLANNING ET DÉROULEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES	4
3. LE CONTEXTE	4
3.1. Objectifs	4
3.2. Le périmètre	5
3.3. Les critères de sélection	5
3.4. Principes	5
4. LES BESOINS À SATISFAIRE	5
4.1. Contenu	6
4.2. Bénéficiaires	6
4.3. Prestataires	6
4.4. Maintien de la labellisation et renouvellement	6
5. CONTENU DES RÉPONSES DE L'APPEL À CANDIDATURES	7
6. RELATION FINANCIÈRE UNADEV/PRESTATAIRE	7
6.1. Processus de facturation	7
6.2. Modalités de facturation	7
7. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE	8
8. OBLIGATIONS DE L'UNADEV	8
9. GENERALITES CONCERNANT L'APPEL À CANDIDATURES	8
9.1. Responsabilité	8
9.2. Confidentialité	9
9.3. Conformité	9
9.4. Indemnisation de l'appel à candidatures	9
9.5. Dépôt des dossiers de candidatures et choix des prestataires	9
9.6. Contestations	10
9.7. Questions	10

Copyright : Ce document est privé et confidentiel. Il a été réalisé à l'usage exclusif de l'UNADEV. Il ne peut être ni diffusé, ni distribué ou copié sans une autorisation préalable écrite de l'UNADEV

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV), créée en 1929 à Bordeaux, est une association reconnue d'assistance et de bienfaisance qui agit depuis 90 ans auprès des personnes aveugles et malvoyantes pour les accompagner vers une plus grande autonomie et favoriser leur inclusion en milieu ordinaire. L'association s'est développée sur le territoire national grâce à ses huit centres régionaux et de nombreuses associations locales partenaires. Elle propose un grand nombre de services et d'aides, sur place ou à distance, répondant ainsi aux besoins des personnes déficientes visuelles.

Les actions de l'UNADEV portent sur trois missions principales : **aider, combattre et sensibiliser**.

- Les aides directes et les services aux personnes déficientes visuelles : l'UNADEV agit au quotidien auprès de ses bénéficiaires et propose de nombreux services pour favoriser leur autonomie (accompagnement social, aide à domicile, chiens guides...), leur épanouissement personnel (formation à distance, activités sportives, accès à la culture et aux loisirs...), leur insertion professionnelle et l'accès à une pleine citoyenneté. Les centres régionaux sont des lieux d'écoute, d'échanges et de rencontres qui contribuent à créer du lien social. Ils s'inscrivent dans une dynamique d'accompagnement ;
- Les actions d'information et de sensibilisation : l'UNADEV cherche à favoriser une réelle évolution de notre société pour permettre l'égalité des droits et des chances et l'accès à l'emploi. Ses actions visent à sensibiliser le plus grand nombre : pouvoirs publics, citoyens jeunes ou moins jeunes, employeurs, etc. L'association sensibilise tous ses publics sur le handicap visuel à travers ses supports d'information et des événements. L'UNADEV édite également un magazine dédié à la déficience visuelle, LUMEN, ainsi qu'un magazine à destination des donateurs, Colin Maillard ;
- Le soutien à la recherche médicale et la prévention des maladies cécitantes : l'UNADEV s'engage dans la lutte contre les maladies cécitantes à travers des actions de prévention et le financement de la recherche médicale dans le domaine de la vision. L'UNADEV est devenue la première association pour le financement de la recherche sur les maladies de la vision à travers sa collaboration avec AVIESAN qui regroupe les plus grands organismes de recherche en France.

Chiffres clés 2019

- 1 289 adhérents
- 2 120 bénéficiaires
- 165 salariés
- 300 bénévoles
- 8 centres d'activités Bordeaux, Boulogne, Lille, Lyon, Marseille, Pau, Perpignan et Toulouse
- Soutien aux autres associations agissant pour la cause de la déficience visuelle
- Près de 4 000 personnes dépistées en 2019 via le Bus du Glaucome
- 2 102 bénéficiaires percevant le DNAAD pour le financement des prestations d'aide à domicile
- 5 écoles de chiens guides en France financées par notre association

- 1 EHPAD accueillant 83 lits

Plus d'informations sur le site internet www.unadev.com

2. PLANNING ET DÉROULEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

Les différentes étapes de l'appel à candidatures sont :

- | | |
|--|----------------------|
| ● Envoi de l'appel à candidatures : | 17/02/2020 |
| ● Date de retour des candidatures au plus tard : | 30/04/2020 |
| ● Dépouillement par l'UNADEV : | Mai 2020 |
| ● Information vers les prestataires : | A partir de mai 2020 |
| ● Echange documentation : | A partir de mai 2020 |
| ● Envoi nouvelle convention : | Second semestre 2020 |

3. LE CONTEXTE

3.1. Objectifs

Le Dispositif National d'Aide et d'Accompagnement à Domicile est un service de l'UNADEV permettant de participer partiellement au financement des services d'aide à la personne pour ses bénéficiaires aveugles et déficients visuels. Depuis sa création en 2014, le nombre de bénéficiaires du service n'a cessé de croître, entraînant la multiplication des prestataires et une augmentation conséquente du budget. Cette croissance exponentielle a rendu l'organisation interne et le système de gestion du service complexes et coûteux.

L'UNADEV souhaite aujourd'hui s'engager dans une démarche lui permettant de contrôler la qualité des services délivrés, d'homogénéiser ses pratiques, rendre un service de même niveau de qualité sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs de l'UNADEV sont :

- De mettre en place une approche rigoureuse d'amélioration continue de la qualité de service rendu à ses bénéficiaires dans une perspective d'engagement mutuel ;
- De participer partiellement aux services délivrés par des prestataires labellisés ;
- D'homogénéiser ses pratiques, rendre un service de même niveau de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- De nous permettre de mieux travailler avec les prestataires ;
- De permettre aux prestataires labellisés de communiquer en interne et en externe ;
- D'améliorer les coûts de gestion internes à l'UNADEV ;
- Etre garant du label « UNADEV ».

3.2. Le périmètre

Cet appel à candidatures concerne uniquement l'UNADEV dont le siège social est au 12 rue de Cursol - 33002 Bordeaux Cedex, N° SIREN : 781 846 845

3.3. Les critères de sélection

Les candidatures seront évaluées sur base des critères hiérarchisés ci-dessous :

1. Conformité administrative :

☒ Toute soumission non conforme administrativement ne sera pas éligible.

2. Conformité technique :

☒ Respect et compréhension de la demande de l'UNADEV,

3. Aptitude à exécuter le marché :

Les soumissionnaires éligibles à l'attribution du contrat seront déterminés sur base des critères hiérarchisés suivants :

☒ Expériences de réussite dans le domaine du présent marché,

☒ Responsabilité sociale notamment vis-à-vis de la déficience visuelle,

3.4. Principes

L'UNADEV insiste sur un déroulement de l'appel à candidatures dans les meilleures conditions possibles pour l'ensemble des interlocuteurs. A cet effet, l'UNADEV demande aux prestataires de nous faire parvenir leur meilleur dossier dès leur première soumission.

La tenue de la date au plus tard de réponse (date de clôture) de l'appel à candidatures est impérative.

L'UNADEV s'engage à être disponible et transparent tout au long du processus de labellisation. Tout élément nouveau qui ressort durant l'appel à candidatures et qui pourrait altérer les enjeux, sera bien entendu immédiatement communiqué à la totalité des participants concernés.

L'UNADEV se réserve le droit de labelliser plusieurs prestataires pour satisfaire le besoin exprimé.

La non réponse d'un prestataire à l'ensemble des prestations concernées et du périmètre géographique ne l'écarte pas d'être potentiellement labellisé pour le champ de compétences pour lequel il a fait une proposition.

4. LES BESOINS À SATISFAIRE

L'UNADEV reste totalement à l'écoute des prestataires pour toutes les suggestions qui contribuent à améliorer la qualité de service auprès des bénéficiaires et à l'optimisation des coûts de gestion.

4.1. Contenu

L'appel à candidatures a comme grandes caractéristiques :

- Type de marché : Labellisation « UNADEV »
- Valeur estimée des aides : 1 900 K€ annuels
- Lieu(x) d'exécution du marché : France métropole

-
- Durée de la Labellisation : 36 mois (si cahier des charges tenu par le prestataire)
 - Labellisation reconductible : oui
 - Prestations concernées :
 - Assistance aux personnes handicapées ;
 - Accompagnement des personnes handicapées en dehors du domicile ;
 - Garde d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans handicapés à domicile ;
 - Accompagnement d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans handicapés ;
 - Accompagnement des enfants handicapés de plus de 3 ans dans leurs déplacements ;
 - Garde d'enfants handicapés de plus de 3 ans à leur domicile ;
 - Préparation de repas à domicile pour des personnes en situation de handicap ;
 - Entretien de la maison et travaux ménagers pour des personnes en situation de handicap ;
 - Petits travaux de jardinage pour des personnes en situation de handicap ;
 - Travaux de petit bricolage pour des personnes en situation de handicap ;
 - Assistance administrative à domicile pour des personnes en situation de handicap.

4.2. Bénéficiaires

Les bénéficiaires doivent être reconnus déficients visuels tel que défini par les critères d'éligibilité de la MDPH et résider en France.

Dans le cas où le déficient visuel n'est pas enregistré à l'UNADEV, le futur bénéficiaire, ou le prestataire labellisé sollicitant une aide financière, devra suivre la procédure interne UNADEV d'éligibilité avant toute prise en charge.

4.3. Prestataires

Le label ne peut être attribué qu'à un organisme de service à la personne détenteur d'une autorisation d'un Conseil Départemental pour dispenser des prestations selon la liste spécifique d'activités établie par l'UNADEV (voir paragraphe 4.1 – Prestations concernées).

Le label ne peut être attribué qu'en mode prestataire.

4.4. Maintien de la labellisation et renouvellement

Pour confirmer et maintenir le label dans la période de 3 ans, le prestataire devra réaliser à chaque fin d'année civile un rapport d'activité afin de vérifier la bonne exécution du label.

Le prestataire s'engage à former son personnel à la prise en charge d'un public aveugle et déficient visuel avant décembre 2021.

L'UNADEV effectuera des enquêtes qualité auprès des bénéficiaires du service et auprès des prestataires afin d'évaluer l'efficacité des services. Le prestataire s'engage à se soumettre à ces contrôles et effectuer les améliorations potentielles.

Au terme des trois ans, le prestataire devra réaliser un autodiagnostic pour s'engager dans son nouveau cycle de labellisation.

5. CONTENU DES RÉPONSES DE L'APPEL À CANDIDATURES

L'ensemble des données et documents nécessaires à la réponse à l'appel à candidatures sont rassemblés dans le « Dossier de candidature ». Ce dernier comprend :

- Un accusé réception signé de ce cahier des charges garantissant la conformité et l'acceptation de ce dernier, et engageant la véracité de la réponse ;
- Une présentation du soumissionnaire: incluant un tableau de prestations, une matrice compétences/territoire, un tableau sur la formation ;
- La liste des documents à fournir ;

Et tout autre élément que le prestataire souhaite fournir pour accompagner sa candidature.

6. RELATION FINANCIÈRE UNADEV / PRESTATAIRE

6.1. Processus de facturation

Le processus de facturation des prestataires est le suivant :

- L'UNADEV délivre une prise en charge à son bénéficiaire, une copie est délivrée aux prestataires ;
- Le prestataire met en place son contrat de prestation(s) ou son avenant vers le bénéficiaire;
- Le prestataire facture l'UNADEV conformément à la prise en charge.

6.2. Modalités de facturation

Quelle que soit la prestation, l'adresse de facturation sera celle de l'UNADEV.

Le prestataire présentera une facture par mois à l'UNADEV pour l'ensemble des bénéficiaires sous forme d'un bordereau.

Cette facture qui devra comprendre :

- n° identification UNADEV du bénéficiaire ;
- Nom / Prénom ;
- Désignation de la prestation ;
- Date des interventions, nombre d'heures, taux horaire (€/h), reste à charge (en €), total en €.

Pour rappel, l'UNADEV n'est pas assujettie à la TVA.

En cas de régularisation sur mois antérieur, il établira une facture de régularisation par mois presté.

A concurrence de la conformité de la facture, le délai de paiement de l'UNADEV sera au plus tard de 60 jours à réception de facture.

Le prestataire tient à la disposition de l'UNADEV le relevé des heures réalisées, cosigné par le bénéficiaire, afin de permettre des contrôles d'effectivité : l'UNADEV se réserve le droit de faire tous les contrôles nécessaires de validation.

7. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

En répondant à l'appel à candidatures, le prestataire s'engage formellement dans la réussite de l'exécution de la prestation telle qu'il l'a décrite dans sa réponse durant toute la période de labellisation, et ceci dans le respect de ce cahier des charges.

Le prestataire s'engage également à sensibiliser l'ensemble de son personnel à la déficience visuelle. En cas de besoin, l'UNADEV pourra orienter le prestataire dans sa démarche.

En tant que professionnel, il doit agir et faire valoir son devoir de conseil.

Le prestataire s'engage dans une communication professionnelle dans le respect des bénéficiaires.

Le prestataire s'engage à informer l'UNADEV sous 15 jours de la perte de ses autorisations et à informer également les bénéficiaires de l'arrêt immédiat de la prise en charge de l'UNADEV.

8. OBLIGATIONS DE L'UNADEV

L'UNADEV s'engage à ne pas diffuser aux autres candidats les propositions faites par chacun d'eux. L'UNADEV se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter toute candidature à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue pour toute réponse qu'il considère comme intéressante.

L'UNADEV s'engage à communiquer avec le prestataire, et à lui transmettre les éléments le concernant aussi souvent que nécessaire.

9. GENERALITES CONCERNANT L'APPEL À CANDIDATURES

9.1. Responsabilité

Le prestataire respectera les engagements qu'il aura pris avec l'UNADEV. En particulier, il veillera, à ses propres frais, que ses performances soient en conformité avec ce qu'il a annoncé dans son dossier de candidature.

Le prestataire reconnaît en particulier :

- Qu'il a examiné attentivement le présent cahier des charges ;
- Qu'il a obtenu suffisamment d'information pour pouvoir parfaitement évaluer ses risques et obligations ;
- Qu'il est en mesure de pouvoir répondre au présent cahier des charges.

Dans l'éventualité où certaines différences subsisteraient, le prestataire s'engage à le mentionner dans son dossier de candidature.

9.2. Confidentialité

Le présent cahier des charges est communiqué au prestataire à titre confidentiel et ne peut en aucun cas être diffusé à un tiers.

9.3. Conformité

Au minimum, les prestataires doivent répondre aux points du présent cahier des charges. Toutes informations complémentaires ou solutions alternatives pourront être étudiées avec attention.

9.4. Indemnisation de l'appel à candidatures

Cet appel à candidatures ne pourra donner lieu à aucune rétribution financière.

9.5. Dépôt des dossiers de candidatures et choix des prestataires

9.5.1 Procédure d'évaluation des offres

Dans le planning présenté en §2., en tenant compte des critères de décision (voir §3.3.) et de l'intégralité des documents fournis par le prestataire, c'est le Comité de Labellisation de l'UNADEV qui statuera, prendra décision et communiquera en retour vers le prestataire de sa labellisation ou non.

9.5.2 Aucune obligation

L'UNADEV se réserve le droit de refuser une candidature ou toute autre proposition sans qu'il ait besoin de fournir une quelconque explication.

9.5.3 Remise des dossiers de candidatures

La date de clôture de l'appel à candidatures figure en page de garde de ce cahier des charges : elle correspond à la date limite de réception par l'UNADEV à l'adresse ci-après.

Les dossiers de candidatures sont à faire parvenir de préférence par mail à :

UNADEV
label.qualite@unadev.com
12 rue de Cursol
CS 80351
33002 BORDEAUX Cedex

9.6. Contestations

Les parties s'engagent à ne pas déposer de plainte ou de contestation concernant les informations contenues dans le présent cahier des charges.

9.7. Questions

Toutes les questions concernant ce cahier des charges doivent être posées directement par écrit à l'adresse label.qualite@unadev.com